



# PRONLEROY

## INFORMATIONS du 20 Mars

# CORONAVIRUS

### INTERDICTION EXCEPTIONNELLE DE TRI DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Le maire de la commune de PRONLEROY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2020-260 du 16 Mars 2020 portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

Considérant les aires des Points d'Apports Volontaires comme un lieu de rassemblement ;

Considérant les Points d'Apports Volontaires comme des lieux de transmission du virus COVID-19 ;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir la sécurité des habitants de la commune ;

**Article 2:** Les cartons et plastiques pourront être mis dans les containers d'ordures ménagères, lesquels seront sortis sur le domaine public dès le dimanche soir pour un ramassage le lundi matin. Les verres devront être stockés dans chaque propriété en vue d'un apport ultérieur sur les points d'apport volontaire.

### **INFORMATIONS COMMERCES ALIMENTAIRES**

**Le Magasin CARREFOUR VENETTE** a modifié ses horaires d'ouverture et impose des restrictions d'accès

- Du Lundi au Samedi : 8h00-8h30 : **EXCLUSIVEMENT** réservé aux **PERSONNELS SOIGNANTS, POMPIERS, POLICIERS** et **GENDARMES** sur justificatif employeur.  
8h30– 10h : **EXCLUSIVEMENT** réservé aux **PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS** et **PERSONNES HANDICAPEES** sur présentation de pièces d'identité  
10h-20h : TOUS CLIENTS
- Dimanche : 9h-12h30 : TOUS PUBLICS

**Le Magasin LECLERC de SAINT JUST**.....Aucune restriction à ce jour

**BOULANGERIE LOVIN La NEUVILLE ROY** Réouverture le Jeudi 26 Mars à 8h00 ( nouveaux horaires )

**Du Mardi au Samedi de 8h00 à 12h00 et de 16h à 18h00** **Dimanche de 8h00 à 12h00**

## La mise en place du **Groupe d'Entraide et de Solidarité**,

Dès Lundi la Commune sera en mesure de proposer une aide logistique afin que les familles qui n'ont pas la possibilité de se déplacer, dans la crainte d'une contamination, puissent être réapprovisionnées en porte à porte. Vous comprendrez que c'est difficile à mettre en place :

- *recherche de bénévoles, les moyens de passer commandes, les moyens de paiement etc...*

Beaucoup de détails à travailler ce week end. Dès Lundi nous serons en mesure de vous proposer des solutions.

Afin que la Commune puisse prendre les mesures nécessaires, il est impératif de **prévenir la Mairie en cas de contamination confirmée** au :

**03 44 51 74 03** *Tous les matins de 9h à 11h*

En dehors de ces horaires : [Joindre Mr le Maire au : 03 60 37 57 40](tel:0360375740)

## CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES  
INFORMATIONS  
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

### COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

### COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

### QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

### PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

#### STADE 1

Cas importés sur le territoire

→Objectif  
Freiner l'introduction du virus

#### STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→Objectif  
Limiter la propagation du virus

#### STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→Objectif  
Limiter les conséquences de la circulation du virus

#### STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

Trop de personnes dans la Commune ne respectent pas le confinement défini par l'Etat. Je rappelle à tout le monde que l'INCIVISME de ces quelques personnes se voit, ce qui pourrait pousser l'Etat à prendre des mesures bien plus contraignantes.